



Non intervention de la direction

Par **ZARDACH**, le 11/11/2009 à 17:40

Bonjour,

j'ai été victime d'une agression verbale lors d'une réunion d'équipe (8 personnes et la directrice). Cette agression a été brutale, non provoquée et injustifiée. Je n'ai pas répondu à cette agression, mais toute l'équipe a été étonnée de la non réaction de la directrice (rapport très privilégié entre l'agresseur et la directrice). Que puis-je faire afin de justifier la non réactivité de la directrice?

D'avance merci